

# MÂLAY LE PETIT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 20 janvier 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 10 - PRESENTS/REPRESENTES : 9

Présents : Mme Danielle POUTHÉ Maire, Mme Nicole VINCENT 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Stéphane MANZONI 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean-Pierre PALSON 3<sup>ème</sup> adjoint, M. Philippe BOURCIER, Mme Claudette COLLOT, Mme Anne-Marie LOPEZ, M. Sébastien MISSAULT, Mme Annie ROMANIW conseillers  
Absente excusée : Mme Martine ROSSIGNOL  
Secrétaire de séance : Nicole VINCENT

L'an deux mil vingt-trois,  
le 20 janvier à vingt heures,  
le Conseil Municipal de la commune de Mâlay-le-Petit, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme POUTHÉ Danielle, Maire de la Commune.

### 2023/07/4.1 : JOURNÉE DE SOLIDARITÉ.

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées,

**VU** le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (ARTT) dans la fonction publique territoriale,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées sera fixée chaque année au mois de janvier pour le personnel de la commune de Mâlay-Le-Petit

Pour l'année 2023, elle est fixée au 14 juillet 2023

**Article 2** : La journée de solidarité se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures, proportionnellement ramenée au temps de travail de chacun.

La prise d'une journée de congés entière sera autorisée et le delta d'heures sera récupérée.

**Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.**

VOTE	POUR	CONTRE	BLANC
	9	0	0

Secrétaire de Séance

Nicole VINCENT



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Danielle POUTHÉ

